



SYNDICAT MIXTE DES RÉSEAUX
D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

Chauffer durable et solidaire

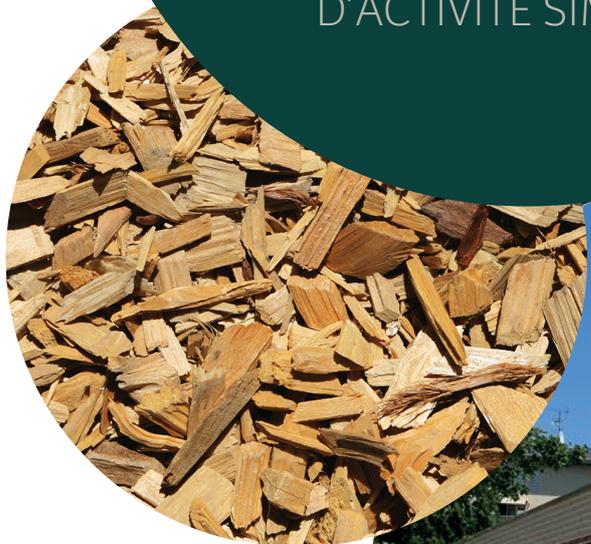


La délégation de service public

.....

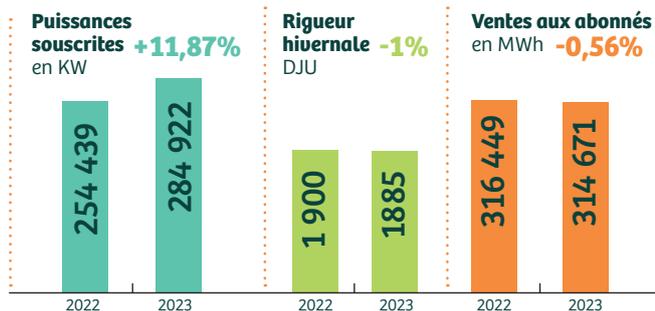
2023

COMPTES RENDUS
D'ACTIVITÉ SIMPLIFIÉS





Évolution des puissances souscrites et des ventes de chaleur



La rigueur climatique (mesurée en Degrés-Jours Unifiés) correspond à l'écart entre la température extérieure moyenne journalière et la température de référence de 18°C. Par exemple, si la température moyenne enregistrée le 10 février est de 6°C, la rigueur climatique de cette journée sera de 12 DJU. La somme des DJU sur toute la période de chauffe permet d'évaluer si l'hiver a été froid (rigueur élevée) ou non.

En 2023, la rigueur climatique est quasi-stable par rapport à 2022 avec des DJU de 1885 à comparer à 1900 en 2022.

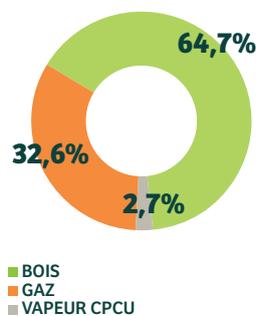
L'augmentation de la puissance souscrite (+11,3 %) correspond aux contrats souscrits par de nouveaux abonnés en 2023. Il s'agit d'une augmentation importante à l'échelle d'un réseau de très grande envergure. Au global, les ventes de chaleur aux abonnés sont en légère baisse (-0,56%) en lien avec la faible rigueur climatique.



Mix énergétique

Le réseau est alimenté par différentes sources d'énergie. Le mix énergétique permet de représenter la part de chacune d'elles dans la production de la chaleur et notamment la part de la biomasse (énergie renouvelable). En 2023, la production de chaleur renouvelable est assurée à hauteur de 64% par les centrales biomasse de Saint-Denis et de Stains, et une petite part de chaleur issue de la vapeur produite par les usines de valorisation énergétique du SYCTOM (2%). Le réseau est alimenté par différentes sources d'énergie. Le mix énergétique permet de représenter la part de chacune d'elles dans la production de la chaleur et notamment la part de la biomasse (énergie renouvelable). La part des énergies renouvelables dans la consommation totale de combustibles passe de 64% à 66%. La saison ayant été particulièrement chaude, le taux d'ENR est élevé car la part de gaz d'appoint dans la production globale est moins importante.

Mixité énergétique en 2023 (consommation MWh 2023 PCI)



Emissions de CO2 évitées en tonnes par an



Environnement

Les tonnes de CO2 évitées ont beaucoup augmenté depuis 2015 grâce à la mise en service de la nouvelle chaufferie bois à partir de fin 2016 : grâce aux chaudières biomasse, ce sont 63 061 tonnes de CO2 qui ne sont pas émises dans l'atmosphère par rapport à un chauffage 100% gaz (c'est l'équivalent de la circulation de 25 000 voitures par an).

Travaux de développement et de modernisation

En 2023, des travaux d'extension et de raccordements de nouveaux programmes ont été réalisés ou ont fait l'objet de signatures de contrats par le délégataire : à Aubervilliers, au centre-ville et sur la ZAC du Fort d'Aubervilliers, à Saint-Denis où le nouveau quartier du Village Olympique et Paralympique a été alimenté par du chaud et du froid à partir du mois de juin, ainsi que sur la ZAC des Tartres à Stains.



Une centaine de logement du bailleurs Immobilière 3F raccordés

Les travaux concernent aussi l'entretien et la modernisation des installations : les sous-stations d'échange dans les immeubles, remplacement de tronçons du réseau, et centrales de production.



Renouvellement d'un tronçon

Les travaux sur le secteur Pleyel ont été achevés pour permettre la mise en service de la centrale Pleyel en juin 2023. Les travaux liés à la récupération de chaleur du Data Center Equinix ont démarré en 2023, avec des travaux de réseaux visant à relier le nouveau site de production à la ZAC Plaine Saulnier et notamment le Centre aquatique olympique qui sera le premier bâtiment alimenté par la chaleur fatale.



Centrale du village olympique et paralympique

Les dépenses d'entretien représentent environ 1 723 676 € en 2023, dont un tiers environ est consacré à la rénovation des sous-stations, un tiers au réseau distribution et un tiers à l'entretien des centrales de production.



Dépenses et recettes

DÉPENSES

Energie consommée
24 635 812 €

Exploitation et travaux d'entretien
8 607 054 €

Autres charges
5 368 844 €

RECETTES

Recettes du R1
21 729 436 €

Recettes du R2
14 379 721 €

Autres recettes froid
578 393 €

Entre 2022 et 2023, Les charges de l'exploitation diminuent d'environ 7%.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les dépenses en énergie diminuent d'environ 19%, en raison de la baisse des prix du gaz, le prix du bois étant quant à lui stable.
- Les dépenses de conduite et d'entretien courant augmentent, principalement suite à l'augmentation des charges d'électricité liées à la hausse des prix de marché, et des redevances.
- Les charges financières augmentent suite aux nouveaux emprunts mobilisés dans le cadre des travaux.



Le prix moyen de la chaleur en 2023

On rappelle qu'une augmentation exceptionnelle des prix est intervenue en 2022, liée à la forte hausse des prix de marché du gaz à partir d'octobre 2021 qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. La part variable de la facture (R1), qui est indexée à 40% sur les prix du gaz, a été directement impactée par cette hausse. Celle-ci a été partiellement compensée en 2022 par application du décret relatif au bouclier tarifaire pour les logements (environ 18€HT/MWh sur le R1). En 2023, le prix des énergies a baissé tout en restant à un niveau élevé. La baisse a été répercutée sur le prix moyen de la chaleur qui diminue de 17%. Grâce à un mix énergétique constitué de façon majoritaire par des énergies renouvelables dont le coût est stable et peu élevé, les abonnés du réseau de chaleur ont toutefois moins subi les fluctuations du prix des énergies par rapport à des modes de chauffage tels que le « tout électrique ». En outre, ils bénéficient de la TVA au taux réduit de 5,5% sur l'ensemble de la facture y compris sur la part proportionnelle R1.

Tarif moyen
€TTC/MWh

